



2026-156

Occupation du domaine public
Ruelle des Voiliers
Construction d'une maison
Du 30 mai au 30 juin 2026
Prolongation

Le Maire de la Commune de LA TRINITE-SUR-MER,
Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits
et libertés des Communes, des Départements
et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du Maire du 21 juillet 2025 fixant le
montant des tarifs d'occupation du domaine public à
compter du 1^{er} avril 2025,

Vu l'arrêté du Maire de La Trinité-sur-Mer n°2025-174
portant réglementation générale du stationnement et
de l'occupation du domaine public dans la commune,

Vu la demande de Madame Yann MARECHAL, d'occuper
le domaine public ruelle des Voiliers pour construction
d'une maison,

ARRETE

ARTICLE PREMIER

Madame Yann MARECHAL est autorisée à occuper le domaine public pour la construction
d'une maison, métrages de 28 m², du 30 mai au 30 juin 2026, ruelle des Voiliers.

ARTICLE DEUXIEME

Madame Yann MARECHAL est chargée de mettre en place la signalisation du chantier
conformément aux normes en vigueur et d'informer le voisinage.

ARTICLE TROISIEME

Madame Yann MARECHAL doit laisser un passage pour les piétons dans la ruelle des Voiliers.

ARTICLE QUATRIEME

Le montant de l'indemnité est fixé à :

Droit fixe	30,00 €
Majoration forfaitaire pour non-respect du délai d'instruction de la demande (50,00 €)	00,00 €
Majoration forfaitaire pour occupation du domaine public sans autorisation préalable (150,00€)	00,00 €
Redevance par jour et par mètre carré : 28 m ² x 0,95€ x 32 jours, soit	851,20 €
Redevance forfaitaire par jour sans autorisation, soit 00 jours x 75,00 €	00,00 €
Soit un total de : 851,20 + 30,00 =	881,20 €

ARTICLE QUATRIEME

La Police Municipale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté à :

- La Police Municipale
- Les Services Techniques
- Le service comptabilité
- La société BERNARD FRERES
- Madame Yann MARECHAL
- Le Service de communication

Fait à LA TRINITE-SUR-MER, le vendredi 22 mai 2026

Le Maire,

Yves NORMAND



Affiché le : 28 MAI 2026